Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023036-DE

N° 2023-036

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE

Arrondissement de Torcy

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 14 mars 2023 et affichée le mardi 14 mars 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, GANDARD Isabelle, VAN ASSELT Laurence, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par DAOULAS Stéphanie, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva

Objet : Réhabilitation de la porte de l'Hôtel de Ville : demande de subvention de la phase travaux à la DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France et au Département de Seine-et-Marne.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**24**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023036-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi maitrise d'ouvrage publique (MOP) du 12 juillet 1985 et des textes d'application ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° PC 77470 22 P0015 délivré le 24 janvier 2023 faisant suite à un avis conforme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'ile de France en date du 16 janvier 2023 ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de la porte de l'Hôtel de Ville suite au diagnostic finalisé sur l'immeuble en 2022 ;

Considérant que ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec les services compétents de la DRAC Ile de France s'agissant des travaux sur un immeuble inscrit monument historique ;

Considérant le plan de financement joint du projet sollicitant des aides de la DRAC ile de France, de la Région Ile de France et du Département de Seine-et-Marne ;

Considérant que la commune a inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés Monsieur MARCY Jean-Pierre, Conseiller municipal chargé de l'urbanisme, de l'accessibilité, des équipements, des espaces publics, de la sécurité des bâtiments et des risques majeurs, et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide et Engage la réalisation des travaux de réhabilitation de la porte de l'Hôtel de Ville.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions concernant ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents avec l'ensemble des partenaires financiers (DRAC ile de France, Région Ile de France et Département de Seine-et-Marne) conformément au plan de financement du projet précisé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec ce projet.
- Dit que les dépenses concernant ce projet sont inscrites au budget investissement de l'année 2023 de la commune.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 23 mars 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 23 mars 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.